

LICENCE

Mention: **Information et communication**

Spécialisations Médias et médiatisation
 Communication des entreprises et des institutions
 Médiations culturelle et scientifique
 Nouveaux médias et communautés numériques
 Ecritures audiovisuelles

ANNEE 2018-2019

Responsable de la mention :
 Aurélie AUBERT

Responsables des spécialisations :
 Hélène CARDY (CEI)
 Domenico CATALANO (NM)
 Erica GUEVARA (M&M)
 Marina YOUNÈS (MCS)
 Julie Peghini (EA)

UFR de rattachement :
 Culture et Communication (CC)

Secrétariat :
 Bât. A, salle 334
 Tél. : +33 (0)1 49 40 71 02 / 71 68

Courriers électroniques :
 licence.infocom@univ-paris8.fr

Site Internet :
 www.ufr-culture-communication.
 univ-paris8.fr/

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES

L'enseignement, fondé sur l'héritage linguistique, psychologique, sociologique et anthropologique des Sciences de l'information et de la communication, propose une approche concrète du texte, de la parole, du son et de l'image, dans leurs fonctions essentielles d'information, de communication, de médiation culturelle et de création.

La licence met l'accent sur le rôle joué, dans la société actuelle, par les nouvelles technologies, notamment dans les formes de création et de diffusion culturelles, dans les circuits de communication sociale, dans le champ des technologies modernes de communication et d'information, dans les secteurs professionnels spécifiques de l'éducation.

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- « Offrir une approche pluridisciplinaire (sémiologie, sociologie, économie, etc.) de la communication et des médias, articulant savoirs théoriques (lectures, concepts, etc.), analyses (liées au champ des médias...) et applications pratiques (ateliers en presse, radio, vidéo, Web, jeux, etc.)
- « Associer au schéma du "général vers le particulier" et au cadrage théorique une démarche forte vers les mises en situation, études de cas, réalisations, études de terrain, etc. Accompagner les étudiants (parcours d'intégration en L1) et éviter l'épuisement provoqué par un trop grand nombre de cours théoriques placés en début de parcours. Favoriser le contact avec le milieu professionnel (la moitié des cours sont donnés par des intervenants extérieurs)
- « Favoriser un recrutement diversifié et offrir des débouchés en Master. À l'issue de la formation, l'étudiant est tout autant capable de s'insérer dans les milieux professionnels liés à la communication, la culture et les médias que postuler dans les formations avancées (diplômes d'école ou Masters d'université) en communication.

FORMATION CONTINUE

Quel que soit votre statut (salarié, demandeur d'emploi, professionnel libéral...) ce diplôme peut être suivi en formation continue. Conseils pour le financement, devis et suivi administratif auprès du service Formation Permanente au 01 49 40 70 70 - info-sfp@univ-paris8.fr ou sur www.fp.univ-paris8.fr

POURSUITES D'ÉTUDES ET DÉBOUCHES PROFESSIONNELS

Le niveau L2 (2^e année) donne accès aux trois licences professionnelles proposées par Paris 8 : « Techniques journalistiques pour les nouveaux médias », « Communication, informatique et multimédia », « Création et développement numérique en ligne ». La licence complète donne accès au second cycle universitaire et en particulier aux masters proposés par Paris 8 dans les parcours « Industries culturelles et créatives », « Médias internationaux » et « Communication numérique et conduite de projets ».

De manière générale, les formations en « Information - communication » débouchent sur les métiers des industries créatives, des médias et de la communication. La licence forme des diplômés qui sont suffisamment polyvalents pour s'adapter à ces métiers en perpétuelle mutation, et suffisamment spécialisés pour présenter une « valeur ajoutée » par rapport à des candidats

issus de filières plus classiques. Les métiers visés sont ceux de chargés de communication, assistants de communication, chargés des relations extérieures, chargés des relations publiques, chargés d'études, chargés de projet, chargés de programme, rédacteur, concepteur de supports de communication et d'information, chargés d'analyse, chargés de veille stratégique, collaborateurs de presse...

Les étudiants diplômés de la licence peuvent également concourir aux concours administratifs accessibles au niveau Bac + 3 (par exemple, le CAPES de « Documentation », qui prépare au métier de professeur-documentaliste, ou le concours de Conservateur des bibliothèques de l'ENSIB).

CONDITIONS D'ACCÈS

Peuvent être admis en licence les étudiants qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- titulaire du baccalauréat
- titulaire d'un titre admis en dispense du baccalauréat (DAÉU, capacité en droit, BT, BTS...)
- études, expériences professionnelles ou acquis personnels suffisants (décret 2013-756 du 19 août 2013) (absence du diplôme requis compensée par expérience ; soumis à validation)
- études supérieures accomplies, notamment à l'étranger (soumis à validation)

L'accès à la formation se fait sur dossier (mentionnant notes, expériences professionnelles, et motivations – un port-foilo ou un book sont bienvenus). L'accès en L2 ou L3 des candidats qui ont été inscrits auparavant dans d'autres formations ou titulaires d'autres diplômes est soumis à l'avis de la commission pédagogique.

Nota bene : Les étudiants recrutés par admission parallèle en L2 ou L3 suivent un parcours spécifique, légèrement différent de celui qu'ils auraient suivis s'ils étaient inscrits sur la totalité de la licence à Paris 8. Ainsi, les étudiants venant de BTS ou DUT n'effectuent pas obligatoirement de période d'insertion professionnelle lors de la troisième année mais se voient proposer un parcours académique approprié.

Nombre de places : L1 - L2 - L3 : environ 225 par année

MODALITÉS D'ADMISSION POUR L'ANNÉE 2018-2019

Pour une première inscription (bacheliers), la licence est soumise à des modalités particulières d'inscription (procédure sur www.parcoursup.fr).

Pour les autres types d'inscription (transfert, entrée en L2 ou L3), la capacité d'accueil étant limitée, les candidats doivent télécharger un dossier de candidature sur le site de l'université www.univ-paris8.fr onglet « Inscriptions » à partir de fin mars 2019. Le retour des dossiers se fait avant la date limite indiquée sur le site.

ORGANISATION ET CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

La licence se compose de cours fondamentaux, cours méthodologiques, et cours pratiques. Aucun cours en « amphi » n'est prévu. La licence combine des enseignements de tronc commun (2/3 des cours) et des enseignements de spécialisation (1/3 des cours) qu'il faut choisir dès la première année, parmi 5 spécialisations possibles.

Spécialisation « Médias et médiatisation »

La spécialisation « Médias et médiatisation » vise à former les étudiants aux pratiques et aux enjeux de l'information et de la communication médiatique. L'activité de médiatisation dépasse largement le seul métier de « journaliste », trop idéalement incarné par la figure du présentateur-vedette ou l'éditorialiste de la presse de référence : elle concerne en réalité une grande variété de métiers, qui gravitent dans et autour de ce que l'on peut appeler le « champ médiatique », et qui recouvrent l'ensemble des structures et des acteurs qui interviennent dans la production médiatique. Les cours de la spécialisation permettent d'explorer la diversité de ces pratiques professionnelles ; d'acquérir les savoir-faire techniques indispensables au monde des médias ; et d'engager une réflexion problématique sur les évolutions de la « société de l'information », ses enjeux culturels, économiques et politiques. Un large panorama de notions et d'outils professionnels en usage dans le « champ médiatique » est ainsi présenté et directement expérimenté par les étudiants : conception et réalisation de supports de communication médiatique (communiqués, dossiers de presse, campagnes de promotion, media planning...), découverte des procédures de travail (fonctionnement des entreprises de presse, radio, télévision, communication), apprentissage des techniques rédactionnelles (genres journalistiques, documentation, rewriting...), compréhension des objectifs et des représentations professionnelles (contraintes structurelles et symboliques).

Spécialisation « Communication des entreprises et des institutions »

La spécialisation « Communication des entreprises et des institutions » se propose de former des étudiants aux différentes missions qui recoupent la communication d'entreprise (susceptibles d'évoluer soit dans des directions de la communication et des ressources humaines au sein de grandes entreprises, soit dans de petites structures de conseil spécialisées dans la communication), et des spécialistes de la communication appliquée au secteur des collectivités territoriales et des associations subventionnées par les pouvoirs publics. En proposant une conception de la communication des organisations qui dépasse la seule communication d'entreprise, l'objectif est d'amener les étudiants à découvrir l'ensemble des savoirs et des savoir-faire nécessaires aux fonctions de la communication des organisations, dans des champs d'insertion professionnelle variés : formation, études, audits, conseil, secteur des entreprises, associatif, institutionnel (collectivités locales et territoriales, secteur public...)

Spécialisation « Médiations culturelles et scientifiques »

La spécialisation « Médiations culturelles et scientifiques » vise à former les étudiants aux pratiques et aux enjeux d'un secteur très médiatisé, proche de l'événementiel et du culturel. Elle permet d'approcher dans cet entre-deux qu'est la médiation la figure du « passeur de cultures », dont la fonction est multiple, kaléidoscopique, mouvante. Les cours de cette spécialisation permettront d'explorer cet espace particulier qui est celui de la médiation culturelle, espace où naissent, se tissent et se réaffirment les liens entre des publics et des expressions artistiques, des patrimoines, des connaissances, des moments, des « objets culturels »... à admirer, à consommer, à s'approprier, à partager... Quels savoirs, compétences, réflexions éthiques, déontologiques, politiques... doit mobiliser le médiateur pour mener à bien ses missions ? À quelles techniques doit-il s'initier ? Quels savoir-faire doivent le guider dans les pratiques concrètes de son métier ?

Spécialisation « Nouveaux médias et communautés numériques »

Orientée vers un secteur extrêmement dynamique (en termes d'emploi, de Masters possibles, d'objets de recherche), la spécialisation « Nouveaux médias et communautés numériques » propose de former les étudiants aux pratiques et aux enjeux des nouvelles technologies de l'information et de la communication. La formation, peu technique, permet de comprendre dans son ensemble l'écosystème du multimédia, d'identifier les organisations porteuses de projets multimédias (annonceurs, éditeurs, agences) et de découvrir la diversité des pratiques professionnelles. Les cours de la spécialisation permettent d'explorer tous les aspects d'un projet sur Internet, mobile... : découverte des modèles économiques propres aux nouveaux médias, conception et réalisation d'une interface graphique, apprentissage des règles ergonomiques, réflexion sur l'architecture de l'information, gestion des développements, rédaction des contenus, promotion et référencement. Les cours de spécialisation forment également au maniement des outils de conception, d'animation numérique et de « CMS/SGI » indispensables).

Spécialisation « Écritures audiovisuelles »

Cette spécialisation propose d'accompagner les étudiants dans la pratique et la découverte des enjeux de l'écriture scénaristique pour l'industrie culturelle dite de flux : séries, télé-réalités, talk-shows, jeux de plateau, jeux en ligne, documentaires et webdocumentaires, web-séries, animation, voire écriture publicitaire. Pour y prétendre, les étudiants doivent avoir manifesté un goût ancien et ancré pour l'écriture. Tout en les aidant à travailler leur créativité, la formation aura aussi pour but d'initier les étudiants aux enjeux et pratiques des industries créatives actuelles par des rencontres avec des professionnels notamment.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE (enseignements de tronc commun)

Tous les étudiants suivent des cours de tronc commun tout au long de leurs trois années d'études, en parallèle à leurs enseignements de spécialisation.

Enseignements fondamentaux

Anthropologie de la communication (L1, 36h, 4 ECTS) ; Histoire de la communication (L1, 36h, 4 ECTS) ; Psychologie de la communication (L1, 36h, 4 ECTS) ; Sociologie de la communication (L1, 36h, 4 ECTS) ; Droit de la communication (L2, 36h, 4 ECTS) ; Économie de la communication (L2, 36h, 4 ECTS) ; Esthétique de la communication (L2, 36h, 4 ECTS) ; Sémiologie de la communication (L3, 36h, 3 ECTS) ; Approches croisées (L3, 36h, 3 ECTS)

Enseignements méthodologiques

Communication écrite (L1, 2 x 36h, 2 x 3 ECTS) ; Communication orale (L1, 2 x 36h, 2 x 3 ECTS) ; Rhétoriques de l'image et du son (L1, 36h, 4 ECTS) ; Techniques d'enquêtes en sciences sociales (L1, 36h, 3 ECTS) ; Veille informationnelle (L1, 36h, 2 ECTS) ; Lecture critique de l'actualité (L1, 36h, 3 ECTS) ; Analyse du discours médiatique (L2, 36h, 3 ECTS) ; Techniques de marketing (L2, 36h, 3 ECTS) ; Gestion de projet (L2, 36h, 3 ECTS) ; Initiation à la recherche en SIC (L3, 36h, 6 ECTS) ; Méthodologie du rapport de stage (L3, 10 ECTS)

Enseignements pratiques

Les enseignements de réalisation (2 ateliers en tronc commun, plus 3 dans la spécialisation) ont pour objectif la conception et la mise en œuvre d'objets de communication dans différents domaines techniques : presse, radio, télé, ou multimédia. Les ateliers sont des cours de 36h et correspondent à 3 ou 4 ECTS chacun.

Enseignements transversaux

5 cours de langue vivante sont obligatoires sur l'ensemble de la licence (2, 3 ou 4 ECTS selon les semestres : 13 ECTS en tout) ; 3 cours libres sont à choisir parmi l'offre des formations existantes à Paris 8 (8 ECTS en tout) ; 2 cours d'informatique (L1, 2 x 36h, 5 ECTS en tout).

Pré-professionnalisation

Deux périodes d'insertion professionnelle sont prévues dans le diplôme : l'une de 2 mois (minimum), l'autre de 3 mois (minimum). La première est réalisée par l'étudiant au cours des deux premières années de sa licence (de préférence pendant les vacances scolaires), la seconde pendant le sixième semestre, banalisé, c'est-à-dire qu'aucun cours n'a lieu au semestre 6 pour les étudiants de troisième année (hors admissions parallèles en L3 direct) (2 x 10 ECTS).

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE (enseignements de spécialisation)

En parallèle aux cours de tronc commun, les étudiants suivent les enseignements de leur spécialisation, dont le nombre croît avec le nombre de semestres. Les étudiants choisissent leur spécialisation à l'issue du premier semestre.

Cours de la spécialisation « Médias et médiatisation »

Problématiques du champ professionnel des médias (L1, 36h, 4 ECTS) ; Histoire des médias (L2, 36h, 4 ECTS) ; Observer, comprendre, évaluer les pratiques médiatiques (L2, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation : « Ecrire l'information » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Cours thématique (L2, 36h, 4 ECTS) ; Création et développement d'outils médiatiques (L2, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation : « Informer en réseau » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Méthodes de promotion médiatique : la campagne de presse (L3, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation : « Le dossier de presse et les relations de presse » (L3, 36h, 4 ECTS) ; Projet tuteuré (L3, 8 ECTS).

Cours de la spécialisation « Communication des entreprises et des institutions »

Problématiques professionnelles du champ de la communication des entreprises et des institutions (L1, 36h, 4 ECTS) ; Histoire de la communication des organisations (L2, 36h, 4 ECTS) ; Observer, comprendre, évaluer la communication des entreprises et des institutions (L2, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation : « Communiquer pour les médias traditionnels et les médias sociaux » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Cours thématique : « Enjeux et stratégies de la communication des organisations » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Création et développement d'outils de communication des organisations (L2, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation : « Le plan de communication » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Méthodes de promotion des organisations (L3, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation : « Communication visuelle » (L3, 36h, 4 ECTS) ; Projet tuteuré (L3, 8 ECTS).

Cours de la spécialisation « Médiations culturelle et scientifique »

Problématiques professionnelles du champ de la médiation culturelle et scientifique (L1, 36h, 4 ECTS) ; Histoire de la médiation culturelle et scientifique (L2, 36h, 4 ECTS) ; Observer, comprendre, évaluer la médiation (L2, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation : « Organisation d'un événement culturel » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Cours thématique : « Musée, exposition, patrimoine » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Création et développement de l'exposition artistique (L2, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation : « La science en culture » (L2, 36h, 3 ECTS) ; Méthodes de promotion de l'événement (L3, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation : « Créer un objet patrimonial » (L3, 36h, 4 ECTS) ; Projet tuteuré (L3, 8 ECTS).

Cours de la spécialisation « Nouveaux médias et communautés numériques »

Problématiques professionnelles des nouveaux médias et des communautés numériques (L1, 36h, 4 ECTS) ; Histoire du multimédia et des réseaux sociaux (L2, 36h, 4 ECTS) ; Observer, comprendre, évaluer le multimédia (L2, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation : « Créer un site web dynamique » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Cours thématique : « Culture numérique » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Création et développement du multimédia (L2, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de réalisation : « Maîtriser le graphisme web » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Méthodes de promotion d'un site web (L3, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation « Réaliser de la vidéo pour le web » (L3, 36h, 4 ECTS) ; Projet tuteuré (L3, 8 ECTS).

Cours de la spécialisation « Écritures audiovisuelles »

Problématiques professionnelles du champ (L1, 36h, 4 ECTS) ; Histoire des écritures audiovisuelles (L2, 36h, 4 ECTS) ; Observer, comprendre, évaluer les scénarisations audiovisuelles et multimédia (L2, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation « Ecrire pour la télévision » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Cours thématique : « Séries » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Création et développement d'un projet audiovisuel (L2, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation « Écriture pour les jeux vidéo » (L2, 36h, 4 ECTS) ; Méthodes de promotion d'un produit sériel (L3, 36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation : « Web documentaire et web série » (L3, 36h, 4 ECTS) ; Projet tuteuré (L3, 8 ECTS).

Périodes d'insertion professionnelle

Les étudiants de licence accomplissent deux périodes d'insertion professionnelle (stages ou contrat), l'une de 2 mois (minimum) au cours des deux premières années de sa licence (de préférence pendant les vacances scolaires), et le second de 3 mois (minimum) pendant le sixième semestre, banalisé. Les modalités d'évaluation ne sont pas les mêmes : la première période d'insertion professionnelle donne lieu à un rapport simple, la seconde à un mémoire problématisé et une soutenance publique devant jury, complétée par l'évaluation de trois documents : un rapport intermédiaire, un mémoire final, et une présentation vidéoprojetée.

Projet tuteuré

Tous les étudiants (sauf admis par équivalence en L3) doivent réaliser un projet tuteuré, inclus dans leur spécialisation, pour un partenaire extérieur, en autonomie mais avec le soutien d'un enseignant qui « tuteur » le projet à l'occasion de 3 rendez-vous et de nombreuses communications électroniques. Exemples : conception d'événements culturels, réalisation d'objets de communication visuelle, audiovisuelle ou multimédia, volets « communication » dans les projets humanitaires ou autres, projets de médiation...

PROGRAMME SPÉCIFIQUE DES ÉTUDIANTS ENTRANT PAR ADMISSION PARALLÈLE EN TROISIÈME ANNÉE DE LICENCE

Les étudiants admis par équivalence en L3 suivent un programme pédagogique spécifique de 60 ECTS (par compensation entre les deux semestres de 30 ECTS chacun).

Enseignements fondamentaux

Anthropologie de la communication (36h, 4 ECTS) ; Psychologie de la communication (36h, 4 ECTS) ; Sociologie de la communication (36h, 4 ECTS) ; Économie de la communication (36h, 4 ECTS) ; Sémiologie de la communication (36h, 3 ECTS) ; Esthétique de la communication (36h, 4 ECTS).

Enseignements méthodologiques

Analyse du discours médiatique (36h, 3 ECTS) ; Techniques d'enquêtes en sciences sociales (36h, 3 ECTS) ; Initiation à la recherche en SIC (36h, 6 ECTS).

Enseignements de spécialisation (à choisir parmi les 5 spécialisations offertes)

Problématiques du champ professionnel (36h, 4 ECTS) ; Histoire du champ professionnel (36h, 4 ECTS) ; Cours thématique (36h, 4 ECTS) ; Atelier de spécialisation (36h, 4 ECTS).

Enseignements pratiques

1 cours de langue vivante (36h, 3 ECTS).

Un cours libre OU un stage (5 ECTS).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le mode d'évaluation des cours est placé sous la responsabilité des enseignants, avec trois contraintes : il est annoncé dès la première séance de cours (de préférence par écrit), et ne varie pas ; il respecte la règle du contrôle continu (2 ou 3 notes intermédiaires) ; il propose plusieurs modalités (évaluation écrite, orale, collective, individuelle, examen, travail à la maison, etc.) pour chacune des évaluations. Lorsque le nombre de notes intermédiaires est inférieur à celui prévu, la note manquante est remplacée par un 0/20 et la moyenne se fait sur l'ensemble des notes intermédiaires. Il n'existe pas de note éliminatoire ni de note plancher. Aucune session d'examen uniformisée n'est organisée, aucun examen terminal non plus. À l'issue de la première session, les étudiants qui ont obtenu une note moyenne inférieure à 10/20 sont autorisés à composer en seconde session. Une attention particulière est portée sur les cas particuliers des étudiants chargés de famille, handicapés, artistes et sportifs de haut niveau qui ne peuvent pas respecter les règles d'assiduité : en accord avec les enseignants, des programmes de travail aménagés peuvent leur être proposés.

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Les étudiants sont fortement incités à choisir une partie de leurs cours (en Majeure ou Mineure) dans le cadre des programmes d'échanges inter universitaires (bourses des programmes ERASMUS, CREPUQ, ou MICEFA), ou à réaliser leur stage ou leur projet tuteuré à l'étranger (bourses LEONARDO et ERASMUS).

Des accords existent actuellement entre l'Université Paris 8 et plusieurs universités européennes (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède) ainsi qu'un programme d'échanges avec le Canada et les États-Unis.

ADOSSEMENT À LA RECHERCHE

La licence est placée sous la responsabilité d'une enseignante-chercheuse, et l'équipe pédagogique entretient des liens étroits avec les institutions de recherche suivantes :

Centre d'étude des médias, des technologies et de l'internationalisation (CÉMTI, ÉA3388) (www2.univ-paris8.fr/cemti/) - Maison des Sciences de l'Homme Paris-Nord (www.mshparisnord.fr/) - École doctorale « Sciences sociales » (www.sciences-sociales.univ-paris8.fr/) - Labex Arts H2H (www.labex-arts-h2h.fr/) - Communauté universitaire Paris Lumières (www.u-plum.fr/) - Cité des Humanités et des Sciences sociales - Campus Condorcet (www.campus-condorcet.fr/)